

En voyant l'usage que ses anciens compagnons d'armes faisaient du pouvoir et l'effet qu'ils produisaient sur le pays des conceptions telles que la loi du droit d'aînesse et la loi du sacrilège, Chateaubriand n'a-t-il pas pu reconnaître sincèrement que toute la partie aristocratique de son ancien programme était chimérique et irréalisable, et en abandonnant celle-ci perdait-il le droit de défendre contre M. de Villèle, en 1826, ce qu'il avait défendu en 1816 de concert avec lui contre M. Decazes, l'intégrité du gouvernement représentatif, c'est-à-dire des élections libres, une majorité indépendante, un ministère responsable pris dans le sein de cette majorité, une presse affranchie de la censure et jouissant d'une liberté réglée par la loi ? Tel est le fonds d'idées qui se retrouve invariablement le même à travers toutes les phases de la carrière politique de Chateaubriand sous la Restauration ; tel est le programme qu'il a non-seulement professé dans ses deux périodes d'opposition, mais qu'il a loyalement pratiqué durant son court passage au pouvoir. Dans un temps où le rétablissement de la censure était, au moindre embarras, la ressource habituelle de tout ministère quelle que fût sa nuance, Chateaubriand a pu se glorifier d'avoir fait la guerre d'Espagne sans toucher à la liberté de la presse ; et lorsque, après son expulsion du cabinet Villèle, la censure fut rétablie, perdait-il le droit de la combattre dans l'opposition, pour l'avoir repoussée quand il était au pouvoir ?

Si enfin cet homme illustre n'a pu, sans compromettre sa consistance morale, changer d'adversaires en ne changeant point de principes, que dira-t-on de ceux qui, en gardant toujours les mêmes adversaires, leur opposaient, suivant l'occurrence, les principes les plus inconciliables ? Lequel est le plus grave, ou de *tourner sur pivot*, comme l'a dit spirituellement un des adversaires de Chateaubriand, ou de rester, comme M. Royer-Collard, par exemple, immobile sur un *pivot* qui tourne ? Quand ces deux hommes, qui se combattaient sous le premier ministère de la Restauration, se sont trouvés réunis pour combattre ensemble le dernier, lequel des deux hommes était le plus inconséquent ? M. Royer-Collard, il est vrai, avait en face de lui les mêmes adversaires, mais il les combattait avec des doctrines radicalement contraires à celles qu'il leur avait jadis opposées. Défenseur du ministère Decazes, en 1816, contre une majorité ultra-royaliste, ce philosophe avait prouvé doctement que, "le jour où il serait établi qu'une majorité parlementaire peut repousser les ministres du roi et lui en imposer d'autres, c'en serait fait de la Charte et de la royauté." Et il venait maintenant signifier à un ministère ultra-royaliste repoussé par une majorité parlementaire que sa prétention de vivre malgré la majorité était un attentat contre la Charte et un crime contre la royauté.

Le même philosophe qui avait défendu les lois d'exception quand elles lui convenaient, et qui alors dogmatisait pour établir que la liberté des journaux n'était que la *liberté des partis déchaînés*, démontrait éloquemment aux ministres qui n'avaient pas sa confiance que la liberté des journaux était la condition essentielle du gouvernement représentatif. Si la faculté de dogmatiser ainsi en sens opposé contre les mêmes adversaires n'a point diminué la considération de M. Royer-Collard, serait-il juste de déprécier Chateaubriand, parce qu'il s'est séparé d'un parti qui, après s'être servi de lui pour conquérir le pouvoir, avait non-seulement abandonné

L'ÉCHO.

son chef le plus illustre, mais renié ses doctrines libérales et parlementaires et perdu par des fautes accumulées la brillante situation de 1824 ; est-il inexcusable pour avoir combattu son ancien parti au nom des mêmes principes que ce parti professait autrefois, et répété contre lui en 1830 ce qu'il disait avec lui en 1816 : "Pas de gouvernement représentatif, si le ministère ne s'appuie sur la majorité du parlement, et pas de gouvernement représentatif sans la liberté de la presse ?" Dirait-on que le changement en fait de personnes est plus scandaleux que la mobilité, en fait de principes ? Il est possible que le second de ces deux genres de mobilité soit moins saillant, mais n'est-il pas plus dangereux par le trouble qu'il apporte dans les notions sur le vrai et le faux en politique ? Quant à réserver pour Chateaubriand exclusivement les explications tirées d'un motif d'ambition et d'orgueil, qui peut sonder le fond des âmes ? M. Royer-Collard était peut-être moins ou plutôt autrement ambitieux. Était-il moins orgueilleux ? Qui se chargera de résoudre cette question ?

Qui ne sait, d'ailleurs, que dans les deux phases de sa vie politique sous la Restauration Chateaubriand se montra toujours prêt à immoler ses intérêts à ses engagements et à donner l'exemple de la fidélité à ses anciens aussi bien qu'à ses nouveaux amis, tant que les uns et autres lui restaient fidèles ? Soit qu'ambassadeur à Berlin, il eût à suivre dans sa retraite M. de Villèle, quand celui-ci se sépara du ministère Richelieu, soit qu'ambassadeur à Rome à la chute du ministère Martignac, il dût renoncer avec tristesse, malgré l'insistance du roi et des nouveaux ministres, à ce poste où il n'avait eu que le temps de s'installer en y contractant des dettes, jamais Chateaubriand n'hésita à sacrifier brusquement les splendeurs d'une grande situation officielle aux misères d'une vie étroite et embarrassée.

Qui ne sait aussi que, lorsque le gouvernement auquel il s'était voué tomba, non pas sous sa direction, mais au contraire pour avoir dédaigné et repoussé ses conseils, Chateaubriand, qui aurait pu se croire autorisé, comme tant d'autres, par sa qualité d'opposant et de libéral, à s'associer au gouvernement nouveau ou du moins à recevoir de lui cette splendide retraite de l'ambassade de Rome qu'il avait souvent rêvée pour ses vieux jours, se crut obligé par l'honneur non-seulement à ne rien accepter d'un pouvoir qui ne lui aurait rien refusé, mais à lutter seul pour une race proscrite et abandonnée de ceux-là même qui avaient le plus contribué à l'égayer et à la perdre ? Parmi tant de pairs de France qui, pour employer les banales expressions de l'enthousiasme officiel, avaient juré "de mourir sur les marches du trône" et avaient joui auprès du souverain déchû d'une faveur et d'une confiance constamment refusées à Chateaubriand, il ne se trouva que lui pour oser, au milieu de l'ivresse d'une révolution triomphante, rompre une dernière lance en faveur de la cause vaincue et se condamner ainsi à un divorce irrévocable avec le succès.

Qui ne sait, enfin, qu'en descendant de la tribune il se dépoilla pour jamais de ses broderies, de ses honneurs, de ses pensions, et qu'à soixante-deux ans, à l'âge où le travail est dur pour l'homme qui a beaucoup travaillé, on vit l'ex-pair, l'ex-ministre, l'ex-ambassadeur, se remettre courageusement aux gages des libraires, ne reculant pas même devant la rude tâche de traduire, pour vivre, et cela avec la plus scrupuleuse exactitude,